
Software Tarif 590

A partir de 2022, il faudra utiliser pour la facturation selon le Tarif 590 un logiciel professionnel avec la norme de facturation actuellement en vigueur. Les thérapeutes qui utilisent encore le formulaire de facturation au format PDF devraient donc passer le plus rapidement possible au nouveau système.

L'équipe des assureurs de la médecine complémentaire et CAMSuisse ont déjà informé en été 2019 de la [suppression du formulaire de facturation au format PDF](#). À compter du 1er janvier 2022, le recours à un logiciel professionnel répondant aux standards de facturation sera impératif.

On trouvera sur le site web de l'OrTra TC une [liste des fournisseurs de logiciels avec Tarif 590 et la norme de facturation selon le Forum pour l'échange de données](#). Outre les programmes complets proposés, on y trouvera également des offres simples et en partie gratuites avec des fonctions de base, qui conviendront aux thérapeutes qui n'établissent que quelques factures par mois. L'OrTra TC ne donne quant à elle aucune recommandation spécifique.

On ne relève pour l'instant aucun changement notable dans le Tarif 590 concernant le domaine de la Thérapie Complémentaire. Les versions définitives pour 2022 ne sont pas encore disponibles, de plus amples informations suivront.